

Le secteur privé a manifestement échoué dans les domaines les plus importants du développement. Nous ne parlerions pas de créer la CDC si le secteur privé avait réussi à maintenir une saine économie canadienne, à conserver l'identité canadienne. L'échec du régime de la libre entreprise dans le secteur privé explique notre débat actuel. La CDC doit donc avoir pour rôle de combler cette lacune et d'agir là où le secteur privé n'a pu ou n'a pas voulu agir.

• (9.50 p.m.)

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, en écoutant l'honorable député de Waterloo (M. Saltsman), j'ai réalisé à quel point je pouvais être éloigné du socialisme d'État. L'honorable député propose un amendement parce que, d'après lui, le bill n'est pas assez conforme aux principes socialistes. Pour ma part, je serais presque disposé, pour cette raison, à présenter un amendement, car je crois que les opinions de l'honorable député de Waterloo sur ce bill diffèrent considérablement des miennes.

Monsieur l'Orateur, dans les circonstances, il faut se rappeler ce vieux dicton: Le choix des pièces revient à celui qui paie les violons.

Le bill C-219 permet la création d'une corporation puissante, au dire de l'honorable ministre lui-même, et je le remercie d'avoir fait distribuer le texte de son discours avant même de l'avoir prononcé à la Chambre. L'honorable ministre des Finances (M. Benson) disait ce soir, et je cite:

Une telle institution pourra travailler en relations étroites avec les autres membres du monde des affaires et des finances au Canada et permettra aux entreprises canadiennes d'accéder à des concentrations plus importantes de capitaux...

Il est bien clair qu'en présentant cette mesure, le gouvernement veut établir un monopole visant non seulement à contrôler davantage les capitaux et les investissements, mais aussi à orienter la production canadienne. Au fait, à la fin de son discours, le ministre disait:

Son capital lui permettra de devenir l'une des plus importantes sociétés canadiennes.

Cette société deviendra le plus gros monopole au Canada. Si cette loi était appliquée par un gouvernement libéral, ce ne serait peut-être pas aussi mauvais qu'on le croit, mais elle le sera par des socialistes «à la Fabian». Nous avons constaté depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement, en 1968, comment le premier ministre (M. Trudeau) s'est empressé d'assigner à de hautes fonctions des hommes nettement de gauche. Devant une telle force, devant un tel coup de barre vers la gauche, le gouvernement actuel a donné à l'administration du Canada une direction bien précise.

Même si des bills comme celui-ci sembleraient, à première vue, pas trop importants, pas trop sérieux, nous savons de quelle façon ces hommes vont l'appliquer. Nous savons quel contrôle ce bill-là leur permettra d'exercer sur les activités économiques du pays. On présente ce bill, sous prétexte de lutter contre l'envahissement du marché par des capitaux étrangers et plus particulièrement par des capitaux américains. Un fait demeure: un trop grand nombre de nos industries et de nos commerces appartiennent aux étrangers. J'ai en main un article publié dans *La Presse* du 20 janvier 1970, et intitulé:

«L'étranger a absorbé plus de mille firmes en 10 ans». Voici se qu'on peut y lire:

Bien que l'absorption d'entreprises canadiennes par des étrangers—c'est-à-dire par des Américains—suscite chez nous de plus en plus d'opposition, le nombre de petites entreprises qui passent en des mains étrangères sans causer autant d'émoi que les causes célèbres de la Denison et des presses Ryerson s'accroît de jour en jour.

Depuis 1960, plus de 1,000 entreprises canadiennes sont devenues tout bonnement des sociétés étrangères établies au Canada.

L'an dernier, les seuls Américains ont dépensé plus de \$222 millions pour acheter 104 firmes canadiennes, ce qui a porté le total des actifs américains au Canada à \$34.3 milliards et le nombre de compagnies canadiennes sous contrôle étranger à plus de 8,000.

En 1967, année statistique la plus récente au pays, 26 pour cent des actifs globaux des entreprises au Canada appartenaient à des étrangers.

La concentration de la propriété a permis aux étrangers de contrôler 58 p. cent de l'industrie manufacturière en 1966, 63 p. cent des mines et fonderies et 71 p. cent de l'industrie du pétrole et du gaz naturel.

Si tôt que 1964, des étrangers contrôlaient plus de 90 p. cent de certaines industries bien particulières: automobile, avionneries, tabac, caoutchouc et produits du pétrole.

Comment expliquer cette situation?

Max Goldhar, conseiller en placements de Toronto, est un de ceux qui ont pour tâche de trouver les industries à vendre et de les vendre à des étrangers. Cette situation, selon lui, ne dépend pas de nos hommes d'affaires, industriels ou commerçants, mais bien plutôt des milieux financiers.

Les vrais responsables, dit-il, sont ceux qui contrôlent l'argent, ceux qui pourraient fournir à nos hommes d'affaires les capitaux dont ils ont besoin mais ne le font pas.

Je termine ici la lecture de cet article fort intéressant, qui prouve hors de tout doute que beaucoup trop d'étrangers contrôlent nos industries et notre commerce. Mais le bill C-219, intitulé «Loi établissant la Corporation de développement du Canada», empêchera-t-il les industriels étrangers d'investir au Canada et d'acheter les industries canadiennes? Je ne le crois pas, et je ne suis pas le seul à partager cet avis.

Lorsque je reprendrai mon discours, je proposerai au gouvernement une solution basée sur des faits.

Comme j'ai commencé mon discours tard ce soir, je ferai remarquer qu'il est 10 heures.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

[Traduction]

L'hon. M. MacLean: Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre des Finances si le gouvernement se propose de continuer demain l'étude de cette mesure législative?

L'hon. M. Benson: En effet, monsieur l'Orateur.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion d'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 40 du Règlement est censée avoir été présentée.

LES CÉRÉALES—PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA FORMULE DE REMBOURSEMENT DES AVANCES

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, la question que je désire soulever ce soir porte sur l'a-